

Le climat va t'il dégeler le point d'indice ?



* Code jaune à décrypter

L'accord PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations) et ses conséquences pour les carrières des Eboueurs et TSO :

A partir de 2016 les échelles indiciaires de la Catégorie B vont changer, dont celles des TSO, sur un calendrier allant jusqu'en 2018 : pour l'année 2016 c'est + 6 points d'indice à tous les échelons ce qui représente 27,78 € brut mensuel, pour rappel : pour rattraper l'inflation de 2000 à 2015 et pour avoir le même pouvoir d'achat qu'en 2000 il faudrait entre + 46 points d'indice au 1^{er} échelon du 1^{er} grade et + 79 points d'indice au dernier échelon du 3^{ème} grade.

A partir de 2017 les échelles indiciaires de la Catégorie C vont changer, dont celles des Eboueurs, sur un calendrier allant jusqu'à 2020 : pour l'année 2017 c'est la suppression de l'échelle 3, avec une revalorisation annoncée de + 4 points d'indice à tous les échelons ce qui représente 18,52 € brut mensuel, pour rappel : pour rattraper l'inflation de 2000 à 2015 et pour avoir le même pouvoir d'achat qu'en 2000 il faudrait entre + 46 points d'indice au 1^{er} échelon du 1^{er} grade et + 65 points d'indice au dernier échelon du 3^{ème} grade.

Ces gains indiciaires seront en partie dus à une transformation de prime pour les TSO sur les + 6 points (5 points) soit un gain réel de 4,6302 € brut de plus par mois et pour les Eboueurs sur les + 4 points (3 points) soit un gain réel de 4,6302 € brut de plus par mois !!!

Nous nous sommes bornés à 2016 et 2017 puisque pour les années suivantes rien ne nous garantit que la future Assemblée Nationale et le futur Gouvernement élus en 2017 tiendront ces engagements pour 2018 à 2020.

La suppression de l'avancement au minimum :

Pour les TSO, un rapide petit calcul aujourd'hui : pour aller au dernier échelon du grade de TSO en Chef avec un ratio à 100 %

- ✓ SANS l'avancement au minimum il faut : 33 ans
- ✓ AVEC l'avancement au minimum il faut : 27 ans et 8 mois

Pour les Eboueurs, même calcul aujourd'hui : pour aller au dernier échelon du grade d'Eboueur Principal de Classe Supérieure avec un ratio à 100 %

- ✓ SANS l'avancement au minimum il faut : 25 ans
- ✓ AVEC l'avancement au minimum il faut : 19 ans

Sur une carrière de 40 ans, un Eboueur comme un TSO perdra environ 40 000 € avec la suppression de l'avancement au minimum. Dans le meilleur des cas, car nous avons fait le calcul avec un ratio à 100 %, avec nos faibles ratios il perdra encore plus !!!

De plus, l'accord PPCR prévoit de déterminer les ratios promus/promouvables par des décrets nationaux qui seront certainement inférieurs à ceux gagnés par la lutte à la ville de Paris. D'autre part, cet accord tant à adapter les carrières au rallongement de la durée de cotisation retraite et au recul de l'âge légal de départ à la retraite.

PPCR c'est une GRANDE ARNAQUE!!!

Nous le voyons, le gouvernement aime ses fonctionnaires, mais il faut qu'on l'aide à nous aimer plus fort,

la solution : faire évoluer la valeur du Point d'Indice pour la porter immédiatement à 5,28 €.

**Pour cela, il faut se mobiliser très fortement le 26 janvier 2016
en participant activement à la grève et aux actions de ce jour.**

La Mairie de Paris peut aussi nous aimer très fort, nous l'avons vu dernièrement quand elle refuse de satisfaire la revendication de ratios promus/promouvables pour tous à 100 %

Pour le Syndicat CGT du Nettoyement la bataille n'est pas terminée, en 2016 les ratios peuvent être révisés et au-delà nos reclassements indiciaires et déroulements de carrières.

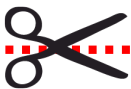
Le Maire Adjoint chargé des Personnels Emmanuel GREGOIRE, le confirmait au dernier Comité Technique Central, ils appliqueront l'accord PPCR.

Pour le Syndicat CGT du Nettoyement cet accord signé par des syndicats minoritaires et passé en force par le Gouvernement ne doit pas s'appliquer en l'état car :

- ✓ **les Eboueurs** ont un statut spécifique, la Maire de Paris peut ne pas appliquer PPCR pour ce Corps, mais elle peut aussi l'améliorer.
- ✓ **les TSO** eux n'ont pas de statut spécifique, la Maire de Paris peut appliquer ou pas PPCR pour ce Corps, mais elle peut surtout faire autrement en les réintégrant dans le déroulement de carrière d'un Corps spécifique existant à la ville de Paris.

Nous reviendrons sur tout cela dans un prochain tract...

**LE SYNDICAT CGT DU NETTOIEMENT
VOUS SOUHAITE
A TOUTES ET A TOUS AINSI QU'A VOS PROCHES
UNE BONNE ANNEE 2016
UNE ANNEE 2016 SOLIDAIRE, ENGAGEE, OFFENSIVE...**



Je me syndique à la C.G.T.

Nom.....Prénom.....
Atelier.....Grade..... Tel.....
Adresse personnelle.....
Mail.....

A remettre à un délégué C.G.T. de votre connaissance ou à renvoyer au :

Syndicat C.G.T. du Nettoyement des Services Publics Parisiens Bureau 214
3, rue du Château d'Eau Paris 10^{ème} Tel : 01.44.52.77.05 ou 25 Fax : 01.44.52.77.29.
courriel : cgtnettoyement@gmail.com Retrouvez tous nos tracts sur le site : www.us-cgt-spp.org
Ce matériel a été élaboré par les syndiqués et est distribué grâce aux cotisations syndicales CGT

Paris, le 6 janvier 2016